

## COMPTE RENDU de réunion du Comité Syndical *Séance du 15 février 2022*

<i>Nombre de délégués</i>		Le mardi 15 février 2022 à 14h30, le <b>Comité Syndical de l'EPTB Gardons</b> s'est réuni en séance ordinaire à Cassagnoles, en la salle du Foyer, suite à la convocation du Comité Syndical en date du 1 <sup>er</sup> février 2022.
<i>En exercice</i>	31	
<i>Présents</i>	21	
<i>Votants</i>	22	

### **Etaient présents (votants) :**

M. Max ROUSTAN (Alès Agglomération), M. Sylvain ANDRE (Alès Agglomération), M. Thierry JACOT (Alès Agglomération), M. Frédéric GRAS (Alès Agglomération), M. Jean-Charles BENEZET (Alès Agglomération), M. Jean-Michel PERRET (Alès Agglomération), Mme Méryl DEBIERRE (Alès Agglomération), M. Bernard CLEMENT (Nîmes Métropole), M. Patrick DE GONZAGA (Nîmes Métropole), M. Daniel VOLEON (Nîmes Métropole), M. Dominique SERRE (CC du Pays d'Uzès), M. Dominique VINCENT (CC du Pays d'Uzès), M. Bernard BARBERI (CC du Pays d'Uzès), M. Jean Jacques ROCHETTE (CC du Pont du Gard), M. David FURESTIER (CC Piémont Cévenol), M. Freddy FELIX (CC Piémont Cévenol), M. François ABOU (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Pierre PRADILLE (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Michel BRAME (CC des Cévennes au Mont Lozère), M. Pascal MARCHELIDON (CC des Cévennes au Mont Lozère), M. Xavier MOINE BRESSAND (CC du Pays de Sommières).

### **Présents sans voix délibérative**

M. Michel RUAS (Alès Agglomération), M. Jean-Jacques VIDAL (Alès Agglomération).

### **Absents représentés (votants) :**

M. Olivier SAUZET (CC du Pont du Gard) représenté par M. Jean Jacques ROCHETTE (CC du Pont du Gard).

### **Autres personnes présentes**

M. GEORGES, Mme MOULIN, M. RETAILLEAU (EPTB Gardons), M. Pierre VIGUIE, M. Vincent RAVEL (Alès Agglomération).

---

Le quorum étant réuni, le Président ouvre la séance à 14h30

Le Président présente les pouvoirs en sa possession :

- Pouvoir de M. Olivier SAUZET à M. Jean Jacques ROCHETTE.

### **Point 1 – PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 15 décembre 2021**

Le Président rappelle que le Procès-verbal de séance du 15 décembre 2021 a été transmis aux délégués. Il demande si ce Procès-Verbal appelle des observations.

Aucune remarque n'est formulée – le Procès-verbal de séance du 15 décembre 2021 est validé à l'unanimité.

### **Marchés publics**

Le Président rappelle qu'un certain nombre de commandes sont passées dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Comité Syndical. Il est tenu d'en rendre compte à chaque réunion de Comité Syndical. Le tableau qui présente les marchés et commandes diverses passés entre le 20 novembre 2021 et le 12 janvier 2022 est joint à la présente délibération.

### **Conventions**

Il n'a pas été signé de nouvelles conventions.

### **Ligne de Trésorerie – Emprunt**

Il n'a pas été conclu de nouvel emprunt ou ligne de trésorerie.

Le comité Syndical prend acte de ces informations.

1 annexe

## **Point 3 – MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT**

Sans objet lors de cette séance

## **Point 4 – MANDATS SPECIAUX**

Sans objet lors de cette séance

## **Point 5 – ACCUEIL DE STAGIAIRES**

Délibération n° 2022/02

Le Président explique que l'EPTB Gardons, dans la mesure de ses possibilités en termes de disponibilités des agents et de plan de charge du syndicat, s'efforce de prendre des stagiaires, de tous niveaux d'études.

Plusieurs délibérations permettent d'accueillir et d'indemniser les stagiaires, conformément à la réglementation :

- ➔ Délibération n° 48/2014 – du 1<sup>er</sup> octobre 2014 – accueil de stagiaires études supérieures,
- ➔ Délibération n° 2016/09 – du 23 mars 2016 – accueil de stagiaires du secondaire,
- ➔ Délibération n° 2016/12 – du 23 mars 2016 – accueil de stagiaires en période d'immersion et de mise en situation dans le cadre de dispositifs d'emploi aides et d'insertion.

Compte tenu de la fréquence réduite des réunions du Comité Syndical de l'EPTB Gardons, au plus 1 fois par trimestre, le Comité Syndical dans chacune de ces délibérations avait donné mandat au Président pour choisir les stagiaires, pour signer leurs conventions de stage et éventuellement, fixer leur indemnisation (si différente du montant réglementaire).

Le Comité Syndical ayant été renouvelé en 2020, il est nécessaire de mettre à jour ces délégations.

Ainsi, il est proposé aux délégués de donner mandat au Président pour choisir les stagiaires, pour signer leurs conventions de stage et éventuellement, fixer leur indemnisation (si différente du montant réglementaire). Tous les autres points des délibérations restent valables. Seuls les mandats donnés au Président sont à renouveler.

**Après en avoir délibéré,**

## L'assemblée, à l'unanimité,

- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour choisir les stagiaires, pour signer leurs conventions de stage et éventuellement les modifications à ces documents,
- ➔ DONNE MANDAT au Président pour fixer l'indemnisation des stagiaires (si différente du montant réglementaire).
- ➔ DONNE DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout acte, courrier, convention, avenant ou modification de convention, et tout document et pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
- ➔ DIT que tous les autres points des délibérations n° 48/2014, 2016/09 et 2016/12 restent valables .

## Point 6 – PROGRAMME DE RESTAURATION FORESTIERE DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DES GARDONS - TRANCHE 9 op 165RFT9 Délibération n° 2022/03

---

Le Président rappelle que, dans la suite du plan de gestion des travaux d'entretien de cours d'eau et dans un contexte très marqué par les crues en 2020, cette tranche de travaux vise le rattrapage des retards pris sur certains secteurs et le recalage des travaux avec le programme d'entretien pluriannuel.

Ce programme a fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général, qui permet de justifier l'affectation de fonds publics sur des parcelles privées, et d'une autorisation au titre du Code de l'environnement (Arrêté interpréfectoral n°30-20180912-002 du 12 septembre 2018).

Les travaux sont prévus sur les années 2022 et 2023.

Ces travaux de restauration forestière ont pour principaux objectifs de traiter la végétation riveraine des cours d'eau pour :

- ➔ assurer le libre écoulement des eaux,
- ➔ éviter l'encombrement du lit et des ouvrages,
- ➔ préserver la stabilité des berges,
- ➔ maintenir et favoriser une végétation adaptée et équilibrée,
- ➔ contribuer à l'atteinte des objectifs d'atteinte du bon état ou du bon potentiel écologique des masses d'eau superficielles.

La sélection des sites ou tronçons de cours d'eau a été établie en appliquant les critères suivants :

- ➔ les sites initialement prévus au programme précédent (2020-2021, RFT7) et qui n'ont pu être réalisés suite à la consultation des entreprises, l'enveloppe globale des travaux ayant été consommée.
- ➔ les sites et/ou tronçons prévus dans le plan de gestion pluriannuel pour l'année 2022 ;
- ➔ les sites et/ou tronçons qui découlent de demandes d'élus ou de riverains et qui nécessitent une intervention ;
- ➔ les sites et/ou tronçons entretenus régulièrement par l'équipe verte mais qui nécessitent ponctuellement une intervention mécanisée ; certaines interventions nécessitent l'intervention de moyens mécaniques plus importants ou plus spécifiques que ceux réalisables en interne (exemples : démontage d'arbres, abattages dirigés, treuillage d'arbres de gros diamètres).

Les tableaux en annexe présentent les tronçons de cours d'eau concernées par cette tranche de travaux.

### Montants (€TTC) :

Travaux..... 290 283,00

Divers, imprévus, linéaire indéterminé (10%)* .....	30 202,85
Prestations annexes : CSPS, DT-DICT, Publicité, ... (5%).....	14 514,15
<b>Montant Total TTC .....</b>	<b>335 000,00</b>

\* Ces 10 % correspondent aux imprévus techniques de terrain ainsi qu'au linéaire de cours d'eau indéterminé en lien avec des perturbations qui ne peuvent être programmées (crues localisées, phénomènes climatiques autres déstabilisant la ripisylve : vent violent, ...) hors capacité d'intervention de l'équipe verte (nécessitant des moyens mécaniques). Ce linéaire pourra concerner n'importe quel tronçon du bassin versant inscrit dans la DIG effective.

## **Plan prévisionnel de financement**

### **Montant financés TTC :**

Agence de l'eau RMC .. (30%) : .....	100 500,00 €
EPTB Gardons ..... (70%) : .....	234 500,00 €

### **Après en avoir délibéré, L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE le programme de travaux,
- ➔ APPROUVE que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage de l'opération de restauration forestière Tranche 9 dans les conditions détaillées ci-dessus,
- ➔ APPROUVE le plan prévisionnel de financement et autoriser le Président à solliciter les financeurs,
- ➔ AUTORISE le Président à procéder à la consultation des prestataires spécialisés et à signer tout document nécessaire à ces consultations,
- ➔ AUTORISE le Président à procéder au démarrage des prestations avant l'obtention définitive des financements et à demander les dérogations nécessaires,
- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour engager une procédure au titre du Code de l'environnement (demande d'autorisation ou de déclaration et courriers complémentaires) si cela s'avérait nécessaire après consultation des services de l'état sur la base du projet,
- ➔ DONNE DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer les conventions avec les riverains concernés par les travaux ;
- ➔ DONNE DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout acte, document, courrier, convention, ainsi que tout avenant ou modification de convention, et pour entreprendre toute démarche, nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

1 annexe

## **Point 7 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES EAUX SOUTERRAINES COMPLEMENT – op 144ESO2**

**Délibération n° 2022/04**

Il est rappelé à l'assemblée que le 17 décembre 2020, le comité syndical a délibéré favorablement pour le lancement des études d'amélioration de la connaissance des eaux souterraines (4 études) et l'assistance technique et scientifique (AST) du BRGM. (cf Annexe 1 – Délibération N° 2020/80).

Au regard de l'intérêt que présente les études concernant les alluvions, notamment à travers la recherche bibliographique et l'analyse du fonctionnement du barrage souterrain d'Attuech, et le secteur de l'Uzège (Molasses Miocène et calcaires urgonien de la Fontaine d'Eure) en terme de recherche scientifique, il a été décidé, en accord avec les partenaires financiers, de confier la réalisation des études des alluvions du Gardon et des formations du secteur de l'Uzège au BRGM via une convention de recherche et développement.

Une demande de financement intégrant l'ensemble des études et l'AST a été sollicitée auprès de la Région Occitanie (financement à hauteur de 10%) dès le début de l'année 2021 pour un montant de 1 140 002 € TTC. Le montant d'aide accordé par la Région est de 114 002 €.

Concernant l'Agence de l'eau la demande de financement n'a porté que sur les 2 premiers secteurs (Calcaires du Ludien et karst de St Julien les Rosiers) et l'AST. En effet, l'Agence de l'eau n'instruit les demandes de financement que lorsque les cahiers des charges définitifs sont transmis. La demande de financement a ainsi porté sur un montant de 560 000 € TTC (financement à hauteur de 70 %) basés sur la définition précise des cahiers des charges et le contenu de l'AST. Le montant d'aide accordé par l'Agence de l'eau est de 392 000 €.

Le BRGM, en charge de la réalisation des études des secteurs des alluvions du Gardon et du secteur de l'Uzège, a remis les programmes d'études fin 2021. Ces derniers ont été discutés en comité technique avec les partenaires techniques et financiers le 5 janvier 2022. Lors de ce comité technique, 2 actions jugées indispensables pour la compréhension des aquifères et pour la qualité des rendus ont été retenues. Il s'agit d'une part, d'un inventaire des méthodes les plus adaptées à la réalisation d'un barrage souterrain dans les contextes des aquifères alluviaux des Gardons et de présenter chacune d'entre elles dans une fiche précisant les avantages et inconvénients de la méthode et d'évaluer l'ordre de grandeur des coûts de mise en œuvre (études de dimensionnement et travaux). D'autre part, la mise en place d'un observatoire hydrogéologique complet pour la connaissance du fonctionnement de la nappe des molasses Miocène, nécessite la réalisation d'un piézomètre (forage) entre Uzès et Remoulins afin de suivre le niveau d'eau en continu sur la partie sud de la nappe. La réalisation de cet ouvrage sera complétée par un pompage d'essai de 24 h afin de définir les paramètres hydrodynamiques de la nappe et par un prélèvement et analyses de l'eau (datation).

Le budget prévisionnel initial estimé pour ces 2 secteurs d'étude était de 540 000 € TTC.

Ces investigations complémentaires ont été estimées par la BRGM à 55 822 € HT dont 20% pris en charge par le BRGM lui-même.

Le montant complémentaire à la charge de l'EPTB Gardons s'élève ainsi à 44 657,60 € HT, soit 53 589,12 € TTC.

L'estimation financière est la suivante :

	Secteur Alluvions + Uzège
Estimation initiale (en € HT)	450 000
Complément Alluvions (en € HT)	8 500
Complément Uzège (en € HT)	36 250
Estimation finale (en € HT)	494 750
Estimation finale (en € TTC)	<b>593 700</b>

Afin de conserver une marge pour pallier à d'éventuels surcoût difficiles à anticiper, **il est proposé de solliciter une aide de l'agence de l'eau sur la base d'une enveloppe financière de 630 000 € TTC.**

Le montant global des 4 études et de l'assistance scientifique et technique initialement estimé à 1 140 000 € TTC est ainsi réévalué à **1 190 000 € TTC.**

Le plan de financement est le suivant :

Agence de l'eau (70 % de 630 000 € TTC) = 441 000 €  
Région (10 % de 580 000 € TTC) \* = 58 000 €  
EPTB Gardons (20,7 % de 630 000 € TTC) = 131 000 €

\* Le montant sollicité auprès de la Région était basé sur le montant global initial de 1 140 002 € TTC. Le montant estimatif attribué aux 2 études réalisées par les bureaux d'étude auquel s'ajoute l'assistance technique et scientifique ont été réévalués suite à la remise des synthèses bibliographiques et des cahiers des charges au printemps 2021 à 560 000 € TTC, ce qui correspond à une aide financière de la Région (10%) de 56 000 €. Le montant restant de l'aide accordé par la Région (114 000 €) au profit des études du BRGM est donc de 58 000 € (114 000 – 56 000).

### **Autorisation de paiements**

Les 4 études et l'assistance scientifique et technique s'étalent sur 4 années et le montant global réévalué est estimé à 1 190 000 € TTC. Sur la base des dépenses déjà réalisées en 2021 et du présent complément d'aide, il est sollicité l'autorisation de paiement actualisée ci-dessous :

	2021 (réel)	2022	2023	2024
% de la dépense	6,2 %	41,8 %	30 %	22 %
Montant annuel en € TTC	74 443	497 600	357 000	260 957

Les autres points de la délibération ne sont pas modifiés.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE le nouveau montant de l'opération et le plan prévisionnel de financement et autorise le Président à solliciter les financeurs,
- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour entreprendre toute démarche et pour signer toutes les pièces, conventions, actes, dossier de demande d'autorisation ou de déclaration au titre du Code de l'Environnement et autres documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.
- ➔ DONNE DELEGATION au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour signer tout acte, document, courrier, convention, ainsi que tout avenant ou modification de convention, et pour entreprendre toute démarche, nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **Point 8 – MISE EN ŒUVRE DU SCENARIO D'EVOLUTION DE L'EPTB RETENU**

Le Président rappelle que, après un long et riche travail et de multiples débats, le Comité Syndical a retenu un scénario d'évolution de l'EPTB lors de sa séance du 15 décembre 2021 (délibération n°2021/64).

Ce scénario nous permet de faire face aux baisses de recettes (dissolution du SMD, retrait du département du Gard) et de répondre aux enjeux de notre territoire. Effectivement les exigences réglementaires liées aux ouvrages hydrauliques ou à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau comme les besoins de connaissances sur la gestion quantitative dans une perspective de changement climatique, nous imposent de porter un nombre important d'actions supplémentaires et de nous structurer en conséquence. Nous avons également fait le choix, par le scénario retenu, de développer nos actions de communication dans le cadre d'une stratégie de communication à définir ensemble, avec l'appui d'un prestataire, et d'augmenter nos interventions sur l'entretien des cours d'eau.

Ce scénario a été retenu avec le souhait d'une période transitoire et en insistant sur la réversibilité des actions en fonctionnement. La stratégie validée est de bien communiquer sur l'entretien des cours d'eau notamment entre le printemps (mise en œuvre des moyens) et l'automne 2022 (paiement de la taxe GEMAPI par les contribuables) ce qui implique une première étape de structuration avec le recrutement, sur des postes provisoires, d'un(e) chargé(e) de mission communication/ sensibilisation, un(e) chargé(e) de mission gestion quantitative et un technicien de rivière supplémentaire (un agent déjà en poste sur un CDD de 6 mois après une période d'apprentissage).

En parallèle à cette structuration, il a été acté de définir une stratégie de communication avec une commission de travail avec les élus et l'appui d'un prestataire spécialisé.

D'autres actions, intégrées dans le scénario retenu, seraient mises en attente ou en application seulement partielle dans un premier temps :

- ➔ Politique jeune : application partielle en 2022 et lancement complet en 2023 (avec possibilité d'annonce politique dans le cadre de la communication),
- ➔ Pas de recrutement de poste administratif comme prévu dans un premier temps : externalisation ponctuelle ou appui temporaire en fonction des besoins,
- ➔ Co portage de la thèse en attente,
- ➔ Montée en puissance progressive des travaux supplémentaires dans l'entretien de la végétation.

Le tableau suivant synthétise les éléments et actions supplémentaires envisagés en fonctionnement dans le scénario retenu et la situation des actions proposées pour 2022.

Scénario retenu	Proposition 2022	Commentaires
<b>Fonctionnement - Renforcement de l'équipe pour un portage de projets supplémentaires (entretien, communication, ressource en eau...)</b>		
Chargé(e) de mission – Gestion quantitative sur 3 ans : 55 000 € - financement Agence de l'eau 50%	Création du poste sur 3 ans (contrat de projet)	Création du poste au 1 <sup>er</sup> mars 2022 Demande de financement déposée à un taux de 70% (avis de principe favorable de l'Agence de l'eau).
Chargé(e) de mission communication / sensibilisation : 50 000 € - non financé	Création du poste sur 2 ans (contrat de projet)	Création du poste au 1 <sup>er</sup> mars 2022. Demande de financement Agence de l'eau à 50% sur 80% des missions du poste
Technicien animation de territoire : 50 000 € - non financé	Création du poste sur 2 ans (contrat de projet)	Création du poste au 1 <sup>er</sup> avril 2022. Demande de financement Agence de l'eau à 50%
Adjoint administratif - 30 000 € - non financé	En attente	Externalisation ponctuelle ou appui temporaire en cas de besoin
<b>Fonctionnement - Politique « jeunes »</b>		
2 stagiaires de 6 mois indemnisés – 6 000 € / stagiaire - non financé	Un appel à candidature pour un stage de 6 mois	S'il est identifié deux candidats de bonne qualité, 2 stagiaires seront retenus pour 2022
1 stagiaire 3 mois indemnisé – 3000 € - non financé	En attente	Potentiellement en cours d'année
2 apprentis – 13 000 €/ apprenti - non financé	1 apprenti à partir de septembre (équipe verte)	Selon les candidatures un apprenti supplémentaire potentiellement en septembre (siège ou Vézénobres – missions à définir)
3 services civiques – 2000 € /service civique (financement Etat déjà déduit)	En attente	Attente de la structuration en cours et de l'aménagement des locaux de Vézénobres
Co portage d'une thèse (20 000 €/an)	En attente	Un projet à définir plutôt pour 2023
<b>Fonctionnement – Entretien supplémentaire des cours d'eau</b>		
50% de restauration forestière supplémentaire (40 000 € pour 2022 et 80 000 € à partir de 2023)	En préparation	Ces travaux supplémentaires seront externalisés (entreprises) et peuvent être portés grâce au technicien supplémentaire

Entretien indéterminé – 6 000 € supplémentaires par an	Sera intégré dans le budget	Travaux externalisés (accord cadre à bons de commande ou demande de devis selon la nature des travaux)
Action déchets – 15 000 € par an à partir de 2023 – non financé	En préparation en 2022 pour une action 2023	Il s'agira essentiellement de l'acquisition de matériel et de prestations à l'appui des nettoyages (évacuation, matériel pour les bénévoles : gants, sacs, ....)
Action Broyats – 20 000 € par an à partir de 2023 – Non financé	En préparation en 2022 pour une action 2023	Cadre à définir
<b>Fonctionnement – Actions en communication</b>		
Evénementiels – 50 000 € en 2022 notamment – Financé à 50%	En réflexion pour 2022	Des projets potentiels (Forum de l'eau en Cévennes, Festival Emergences à Aramon...)
Communication rivière en bon état à l'appui d'une labélisation (Salandre) – 6 000 € - Non financé	En prévision	-
Etude préalable à une action de sensibilisation des scolaires et des particuliers – 15 000 € - financé à 50%	Réalisation probable en interne (poste communication / sensibilisation)	-
Sensibilisation karst Hettangien/ Urgonien – 36 000 € en 2022 – Financement à 50%	En prévision, sera intégré dans le budget	Financements obtenus à 80%
Animation économie d'eau dans les campings – 60 000 € - Financement 50%	En prévision, sera intégré dans le budget	
Animation économie d'eau Bâtiments publics – 10 000 € - Financement 50%	En prévision, sera intégré dans le budget	

## 8a ) CHARGE DE MISSION GESTION QUANTITATIVE

délibération n° 2022/05

Un effort important a été mis en œuvre sur la gestion quantitative que ce soit dans le cadre du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) comme des actions engagées pour améliorer la connaissance. Au-delà du retour à l'équilibre quantitatif, objectif majeur du PGRE, de nombreuses actions sur la connaissance visent à délivrer aux élus une vision de long terme de la ressource en eau de notre bassin versant et des possibilités d'adaptation au changement climatique. L'objectif est de dresser un panorama le plus complet possible en 2025. A ce titre de nombreuses démarches sont engagées ou en prévision et notamment :

- ➔ Etude des masses d'eau souterraines stratégiques pour notre bassin versant (4 études en parallèle),
- ➔ Mise en place de réseaux de suivi hydrométriques et piézométriques,
- ➔ Etude des potentialités de stockage,
- ➔ Recensement des ouvrages patrimoniaux en Cévennes,
- ➔ ...

Afin de porter ces différentes actions, il est nécessaire de créer un nouveau poste « Gestion quantitative » sur 3 ans (2022 à 2025) qui sera plus directement orienté sur l'amélioration de la connaissance des ressources et des prélèvements (réseaux de suivi, connaissance des débits sur les affluents, appui aux gestionnaires de béals, recensement des ouvrages patrimoniaux en Cévennes...).

Le poste est provisoire car il s'agit de participer aux objectifs de remises des résultats d'études en 2025. Par ailleurs la lisibilité des financements n'est pas assurée au-delà de 2025 (révision du programme de financement de l'Agence de l'eau).

La fiche de poste est jointe en annexe. Le poste serait créé au 1<sup>er</sup> mars 2022 pour 3 ans. Le profil de recrutement concerne un bac +5 avec des connaissances sur la ressource en eau. La fourchette de rémunération nette est envisagée entre 1500 et 2200 € par mois en fonction des diplômes et surtout de l'expérience.

Le **coût du poste est évalué à 55 000 €** par an sur 3 ans avec le plan de financement prévisionnel annuel suivant :

- ➔ Agence de l'eau – 66,2% (70% sur une assiette de 52 000 €) : 36 400 €,
- ➔ EPTB Gardons - (33,8 %) : 18 600 €.

L'investissement associé au poste s'élève à 17 250 € HT (soit 20 700 €TTC) :

- ➔ Equipement informatique : 2 800 €,
- ➔ Petit matériel (téléphone portable, ...) : 450 €,
- ➔ Mobilier : 2 000 €,
- ➔ Courantomètre (mesures de débit) : 10 000 €,
- ➔ Conductimètre (mesures de débit au sel) : 2 000 €.

Le plan prévisionnel de financement de l'investissement associé au poste pourrait être le suivant :

- ➔ Agence de l'eau (70%) : 12 075 €,
- ➔ EPTB Gardons (30%) : 5 175 € + avance de TVA (3 450 €).

Le Président demande au Comité Syndical de statuer sur la création d'un poste non permanent, catégorie A ou B, en contrat de projet, pour 3 ans, conformément aux missions détaillées ci-avant.

#### **Ainsi,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-II contrat de projet),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois figurant au Budget Primitif 2021,

#### **Considérant :**

La nécessité de créer un emploi non permanent de **chargé de mission gestion quantitative** dans le cadre d'un contrat de PROJET ( art 3 II ),

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ DECIDE la création d'un emploi non-permanent basé sur le grade Ingénieur territorial (ou technicien principal) :
  - Emploi à TEMPS COMPLET,
  - Sur la base du CONTRAT DE PROJET (art 3 II)
  - Date d'effet de création : 01/03/2022
  - Durée 3 ans, à compter de la date d'embauche (date de signature du contrat),
  - PRECISE que les missions affectées à cet emploi sont définies ci-avant,
  - DIT que la rémunération brute annuelle charges patronales comprises s'élève à environ 55 000 €,
  - PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022,
  - AUTORISE le recrutement d'agents non titulaires de droit public dans le cadre d'un contrat de PROJET ( art 3 II ),
  - DONNE MANDAT au Président ou à son délégué pour signer tout document relatif à cette décision.

1 ANNEXE

Dans le cadre du scénario d'évolution de l'EPTB retenu il est envisagé un effort conséquent sur la communication et la sensibilisation nécessitant la création d'un poste provisoire visant à mettre en place les actions selon une stratégie qui sera définie par les élus avec l'appui d'un prestataire.

Il est proposé la création d'un poste sur deux ans, car nous ne disposons pas d'une lisibilité importante sur le financement des différents postes et sur le niveau d'activité de notre syndicat au-delà de 2025.

Les principales missions associées au poste sont définies dans la fiche de poste jointe à la présente délibération.

Le poste serait créé au 1<sup>er</sup> mars 2022 pour 2 ans. Le profil de recrutement concerne un bac +5 avec des connaissances sur la ressource en eau et des aptitudes à la communication. La fourchette de rémunération nette est envisagée entre 1500 et 2500 € par mois en fonction des diplômes et surtout de l'expérience.

Le **coût du poste est évalué à 50 000 €** par an sur 2 ans avec le plan de financement prévisionnel annuel suivant :

- ➔ Agence de l'eau – 41,6% (50% sur une assiette de 41 600 €) : 20 800 €,
- ➔ EPTB Gardons - (58,4%) : 29 200 €.

L'**investissement** associé au poste s'élève à 10 250 € HT (soit 12 300 €TTC) :

- ➔ Equipement informatique : 2 800 €,
- ➔ Petit matériel (téléphone portable, ...) : 450 €,
- ➔ Mobilier : 2 000 €,
- ➔ Equipement de communication : 5 000 €.

Le plan prévisionnel de financement de l'investissement associé au poste pourrait être le suivant :

- ➔ Agence de l'eau (50%) : 5 125 €,
- ➔ EPTB Gardons (50%) : 5 125 € + avance de TVA (2 050 €).

Le Président demande au Comité Syndical de statuer sur la création d'un poste non permanent, catégorie A, en contrat de projet, pour 2 ans, conformément aux missions détaillées ci-avant.

**Ainsi,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-II contrat de projet),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois figurant au Budget Primitif 2021,

**Considérant :**

La nécessité de créer un emploi non permanent de **chargé de mission sensibilisation sur la ressource en eau et communication** dans le cadre d'un contrat de PROJET ( art 3 II ),

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ DECIDE la création d'un emploi non-permanent basé sur le grade d'Ingénieur territorial (ou technicien principal) :
- Emploi à TEMPS COMPLET,
  - Sur la base du CONTRAT DE PROJET (art 3 II)
  - Date d'effet de création : 01/03/2022
  - Durée 2 ans, à compter de la date d'embauche (date de signature du contrat).
  - PRECISE que les missions affectées à cet emploi sont définies ci-avant,
  - DIT que la rémunération brute annuelle charges patronales comprises s'élève à environ 50 000 €,
  - PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022,
  - AUTORISE le recrutement d'agents non titulaires de droit public dans le cadre d'un contrat de PROJET (art 3 II),
  - DONNE MANDAT au Président ou à son délégué pour signer tout document relatif à cette décision.

1 ANNEXE

### 8c) TECHNICIEN DE RIVIERE ANIMATION DE TERRITOIRE

délibération n° 2022/07

Dans le cadre du scénario d'évolution de l'EPTB retenu, il est envisagé un effort conséquent sur l'entretien des cours d'eau et le développement d'un lien entre les riverains, usagers et habitants et les milieux aquatiques. Les projets qui en découlent (travaux d'entretien supplémentaires, actions citoyennes...) nécessitent la création d'un poste provisoire.

Il est proposé la création d'un poste sur deux ans, car nous ne disposons pas d'une lisibilité importante sur le financement du poste au-delà de 2025.

Les principales missions associées au poste sont définies dans la fiche de poste jointe à la présente délibération.

Le poste serait créé au 1<sup>er</sup> avril 2022 pour 2 ans. Le profil de recrutement concerne un bac +2/bac +3 avec des connaissances sur la gestion des cours d'eau. Ce poste pourrait être pourvu par Adonis MORALES qui a été apprenti au sein de nos services et qui est en CDD de courte durée (6 mois – jusqu'au 31 mars 2022) pour appuyer le service « Entretien des cours d'eau » dans la mise en œuvre des actions post crues 2020 (notamment la gestion des travaux sur les petits affluents). La fourchette de rémunération nette est envisagée entre 1500 et 1800 € par mois en fonction des diplômes et surtout de l'expérience.

Le **coût du poste est évalué à 50 000 €** par an sur 2 ans avec le plan de financement prévisionnel annuel suivant :

- ➔ Agence de l'eau – 41,6% (50% sur une assiette de 41 600 €) : 20 800 €,
- ➔ EPTB Gardons - 58,4% : 29 200 €.

L'**investissement** associé au poste s'élève à 5 250 € HT (soit 6 300 € TTC) :

- ➔ Equipement informatique : 2 800 €,
- ➔ Petit matériel (téléphone portable, ...) : 450 €,
- ➔ Mobilier : 2 000 €.

Le plan prévisionnel de financement de l'investissement associé au poste pourrait être le suivant :

- ➔ Agence de l'eau (50%) : 2 625 €,
- ➔ EPTB Gardons (50%) : 2 625€ + avance de TVA (1 050 €).

Le Président demande au Comité Syndical de statuer sur la création d'un poste non permanent, catégorie A, en contrat de projet, pour 2 ans, conformément aux missions détaillées ci-avant.

**Ainsi,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-II contrat de projet),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, Vu le tableau des emplois figurant au Budget Primitif 2021,

**Considérant :**

La nécessité de créer un emploi non permanent de **technicien de rivière animation de territoire** dans le cadre d'un contrat de PROJET ( art 3 II ),

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ DECIDE la création d'un emploi non-permanent basé sur le grade de technicien territorial :
- Emploi à TEMPS COMPLET,
  - Sur la base du CONTRAT DE PROJET (art 3 II)
  - Date d'effet de création : 01/03/2022
  - Durée 2 ans, à compter de la date d'embauche (date de signature du contrat).
  - PRECISE que les missions affectées à cet emploi sont définies ci-avant,
  - DIT que la rémunération brute annuelle charges patronales comprises s'élève à environ 50 000 €,
  - PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022,
  - AUTORISE le recrutement d'agents non titulaires de droit public dans le cadre d'un contrat de PROJET ( art 3 II ),
  - DONNE MANDAT au Président ou à son délégué pour signer tout document relatif à cette décision.

1 ANNEXE

**8d) CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI – EQUIPE VERTE****délibération n° 2022/08**

Dans le cadre du scénario d'évolution de l'EPTB Gardons retenu, il a été décidé de réaliser un effort de formation auprès des jeunes. Une candidature intéressante a été reçue pour un contrat d'apprentissage au sein de l'équipe verte à partir de septembre 2022 (année scolaire). Le cout annuel estimé est de 9900 € pour la première année scolaire et 11 400 € pour la deuxième année scolaire. (Exonération de toutes les charges salariales, y compris la CSG). Le cout des frais de scolarité à la charge de l'employeur est de 3000 € par an soit 6000 € sur la durée du contrat (2 ans).

Une aide de 3000 € sera accordée pour les embauches avant le 30/06/2022.

Le Président rappelle que, pour permettre l'accueil d'apprentis, il convient d'ouvrir un poste à l'apprentissage, de consulter le comité technique paritaire, d'inscrire les crédits nécessaires au budget et d'autoriser le président à signer le contrat d'apprentissage.

Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur ce point.

**Ainsi,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,  
VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,  
Considérant que le recrutement de l'apprenti se fera après la saisine du Comité Technique Paritaire

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,
- ➔ DÉCIDE de conclure à compter du 1er septembre 2022, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
EQUIPE VERTE	1	CAP bûcheronnage	1 an ou 2 ans

- ➔ DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- ➔ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

## **Point 9 – STRATEGIE DE COMMUNICATION DE L'EPTB Gardons**

**Délibération n° 2022/09**

Le Président rappelle que, dans le cadre du scénario d'évolution de l'EPTB, nous avons souhaité développer la communication du syndicat. Pour ce faire nous envisageons de redéfinir une stratégie de communication et de créer un poste visant à mettre en place les actions de communication et de sensibilisation que nous aurons décidées.

La création du poste est détaillée dans le point n°8.

En 2012, nous avons fait appel à un prestataire pour une mission d'analyse des actions en place avec l'objectif d'identifier les axes d'amélioration et de développement possibles pour valoriser davantage les actions du syndicat. Le prestataire Voix Off nous avait ensuite accompagnés sur nos actions de communication pendant quelques années (marché à bon de commande de 2012 à 2015).

Les efforts réalisés à cette époque nous ont permis de faire évoluer notre communication, toutefois sans atteindre les objectifs souhaités essentiellement par manque de temps. La création du poste sur la communication / sensibilisation vise à tirer profit de cette expérience.

En 2020, un plan de communication a été rédigé pour le financement des actions de communication/ sensibilisation auprès de l'Agence de l'eau. Ce document peut servir de base de travail pour redéfinir une stratégie de communication.

Il est envisagé aujourd'hui de réaliser un nouveau diagnostic de nos actions de communication, de définir les objectifs que nous souhaitons atteindre (cibles, type de communication, ...) et d'élaborer un programme d'actions.

Lors des débats sur le choix du scénario d'évolution de l'EPTB, nous avons décidé de créer une commission d'élus pour définir notre stratégie de communication. La commission piloterait le prestataire et définirait le cadre de la communication souhaité et préparerait ainsi le dossier pour le comité syndical qui validera le plan d'actions.

La commission d'élus a été constituée par appel à candidature par mail aux membres du comité syndical. Elle vise à se réunir 2 à 3 fois a minima avant la validation de la stratégie de communication. Je vous propose que cette commission soit présidée par Méryl DEBIERRE.

En parallèle au travail de la commission il est proposé le lancement d'une prestation qui vise à réaliser un diagnostic de nos actions de communication et accompagner le travail de la commission des élus jusqu'à l'adoption de la stratégie de communication.

L'enveloppe financière est évaluée à 15 000 €HT (soit 18 000 €TTC). Elle prévoit :

- ➔ Le diagnostic de la communication actuelle, intégrant une réunion de présentation des actions par les services, et un retour d'expérience des actions conduites par d'autres structures du même type (sur la base de données transmises par l'EPTB),
- ➔ L'appui à la définition des objectifs qui se caractérise essentiellement par une réunion avec la commission élus,
- ➔ L'appui à la rédaction d'une stratégie (document préparatoire, réunion avec la commission élus) et la remise d'un plan d'actions qui détaille les actions à conduire,
- ➔ Une à deux réunions supplémentaires selon les besoins de la commission.

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE la méthode de travail proposée pour définir une stratégie de communication,
- ➔ VALIDE la mise en œuvre d'une prestation de communication visant à appuyer le travail de la commission élus, dans les conditions définies ci-avant,
- ➔ DONNE MANDAT au Président pour entreprendre toute démarche et pour signer toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

## **Point 10 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

**Délibération n° 2022/10**

Le Président propose à l'assemblée de débattre des orientations budgétaires en prévision de l'élaboration du budget 2022. Le comité syndical pour l'adoption du budget se déroulera le **15 mars 2022** (à 9h30 au foyer de Cassagnoles).

## **Bilan d'activité de l'année 2021**

### **ACTIVITE DE L'EQUIPE**

Les rapports d'activité 2021, activité du syndicat et activité spécifique des équipes vertes, sont en préparation et seront présentés lors du prochain comité syndical.

L'année 2021 a été marquée une nouvelle fois par une **très forte activité de l'équipe** accentuée par la **crise sanitaire**.

Cette activité est notamment à associer à :

- ➔ **Une organisation de l'équipe qui s'est ajustée une nouvelle fois à la crise sanitaire** : la gestion des ressources humaines a été perturbée par la crise sanitaire, avec toutefois des contraintes moindres grâce aux

organisations mises en place en 2020. La **qualité de l'équipe** et la **forte motivation des agents** ont permis une nouvelle fois d'absorber ces nouvelles conditions d'exercice de nos missions **sans retarder les projets**. Le télétravail, déjà utilisé bien avant la crise sanitaire puis en 2020 avec la crise sanitaire a été systématiquement adapté à la situation. Les efforts réalisés depuis plusieurs années dans la gestion informatique et l'organisation des nouvelles modalités de travail (dont le télétravail) ont permis cette bonne adaptation.

- ➔ **Une tempête en juin sur le secteur de Saint Julien les Rosiers / Alès / Cendras jusqu'à Mialet** : l'équipe verte et le service « entretien des cours d'eau » déjà fortement mobilisés sur les travaux post crue 2020 ont fait preuve d'une grande réactivité avec des expertises de terrain sans délai et des interventions (équipe verte, entreprises) très rapides,
- ➔ La poursuite et l'évolution de la **gestion des ouvrages hydrauliques** : gestion courante des ouvrages (entretien, suivi, gestion de crise...), portage des dossiers de travaux (fontis sur le barrage de Théziers et la digue d'Anduze, protection de berge pour la digue d'Alès), dépôt des demandes d'autorisation pour les systèmes d'endiguement d'Alès et d'Aramon, poursuite des études des digues et des systèmes d'endiguement (digues de Saint Jean du Gard, La Grand Combe et Remoulins), finalisation du dossier d'autorisation du barrage de Saint Geniès de Malgoirès et suivi du dossier de l'Habitarelle aux Salles du Gardon...
- ➔ **L'entretien des cours d'eau** : gestion des dégâts de la tempête (cf. ci-avant), finalisation des travaux post crue 2020 sur les Gardons amont, réalisation de la tranche 8 de restauration forestière (enveloppe : 72 000 € TTC) et la gestion des atterrissements – programme 2021 (enveloppe 170 000 € TTC), phase terrain des travaux post crue Gardon d'Anduze et petits affluents. Plus de 9 ETP pour les équipes vertes (équipe verte de l'EPTB, équipes vertes mis à disposition sur la traversée d'Alès et le Galeizon) ont été mobilisés pour l'entretien régulier des cours d'eau.
- ➔ La poursuite de **nombreux projets** dans nos différents domaines d'activité :
  - **Inondation** : étude hydraulique du **Grabieux** (travail sur le volet délocalisation), travaux sur le **Briançon à Théziers** (entretien), étude du devenir du canal de Beaucaire (en lien avec la digue de Comps),...
  - **Gestion quantitative** : poursuite de la mise en œuvre des **plans de gestion locaux** (essentiellement appui aux gestionnaires de béals), reprise du réseau de **suivi hydrométrique**, gestion du **réseau piézométrique** de l'Urgonien, poursuite de l'**étude des potentialités de stockage, lancement de 2 études sur les eaux souterraines** (karst Hettangien St Julien les Rosiers / Grabieux et calcaire du Ludien) et préparation des **études de 2 autres systèmes d'eaux souterraines**, le système karst Urgonien de l'Uzège et Molasse Miocène et les alluvions des Gardon d'Alès, Anduze et du moyen Gardon, avec un travail spécifique sur les barrages souterrains (préparation du programme des études par le BRGM dans le cadre d'une convention de partenariat).
  - **Qualité de l'eau** : Assistance à Maitrise d'ouvrage sur le projet de Zones Tampons Humides Artificialisées (**ZTHA**) de Domazan et Estézargues - phase travaux en préparation, suivi des études portées par la Chambre d'agriculture du Gard...), fiche masses d'eau superficielles (stage), suivi de l'ensemble des dossiers qualité (pesticides, toxiques...)...
  - **Milieux aquatiques** : poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion des **espèces invasives** et de la stratégie pour les zones humides, poursuite des projets de restauration des **zones humides** : plan de gestion de la Paluns (acquisition, préparation des travaux et des conventions d'occupation), projets de **Continuité écologique** (phase travaux de la reprise de la passe à Poissons du seuil de Remoulins) et de **Restauration physique** (Théziers – phase travaux de génie végétal), préparation de l'étude préalable à la restauration physique du Gardon en Gardonnenque (demande de financement et cahier des charges),
  - **Gouvernance** : finalisation du PAPI Gardons n°3 (concertation, validation, agrément), évolution de l'EPTB (élaboration des scénarios, concertation, validation d'un scénario), mise en œuvre du SAGE, du

contrat de rivière et du PGRE, animation de la CLE, forte présence au sein du comité de bassin et de ses instances (Frédéric GRAS) et au sein de l'ANEB (François ABBOU).

## EVOLUTION DE L'EQUIPE

L'équipe est restée globalement stable en 2021 avec **21 postes** et l'équivalent de 4,05 ETP en mise à disposition<sup>1</sup>.

L'équipe était structurée de la manière suivante en 2021 :

Postes	Catégorie et type de poste (T : titulaire et C : contractuel)			Commentaires
	A	B	C	
Direction	1T			
Service « Prévention des inondations et milieux aquatique »	3T			
Service « Entretien des cours d'eau »	1T	1T et 1C	1C	1 agent délocalisé au siège du SHVC, 1 contractuel supplémentaire (contrat d'alternance entre septembre 2020 et septembre 2021) prolongé sous forme d'un contrat court (octobre 21 – mars 22) pour appuyer l'équipe sur les travaux post crue 2020
Service « Ressource en eau et gouvernance »	1T	1T		Le service compte également le directeur (déjà comptabilisé) qui assure la gestion du service et le responsable du service « Entretien des cours d'eau » (déjà comptabilisé) pour le volet « Qualité des eaux » de son poste.
Service « Administration et finances »	1T		2T et 1C	2 agents ayant vocation à devenir catégorie B (1 agent en attente de nomination par le tableau d'avancement), l'agent contractuel recruté en début d'année sur un poste recettes / secrétariat en remplacement d'un poste secrétariat
Equipe verte (rattachée au service « Entretien des cours d'eau »)			6T	1 agent placé en retraite anticipée en fin d'année. Plusieurs agents contractuels sur postes de titulaires (reclassement notamment)
Mise à disposition Alès agglomération		-		3,5 ETP mis à disposition à 90% : 2.5 ETP pour l'équipe verte et 1 ETP ingénieur pour l'hydraulique et l'encadrement de l'équipe verte
Mise à disposition SHVC		-		1 ETP mis à disposition à 90%
Mise à disposition Comps et Aramon		-		Quelques jours par an
<b>Total</b>	<b>7T</b>	<b>2T et 1C</b>	<b>9T et 2C</b>	4.05 ETP supplémentaires mis à disposition par des collectivités 1 ETP supplémentaire en attente de mise en retraite anticipée sur 2021 (sorti des effectifs en décembre 2021)

L'équipe est bien structurée, stable et expérimentée, la majorité des agents travaille pour l'EPTB depuis plus de 10 ans et la plupart des agents sont titulaires. L'équipe constitue un **véritable outil d'action à long terme**, très opérationnel, et bien adaptée aux enjeux de notre territoire. Le plan de charge des équipes demeure très élevé et devra être ajusté dans les années à venir.

L'organigramme a été modifié fin 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La nouvelle organisation adoptée, plus lisible de l'extérieur, permet également de mieux refléter la réalité de nos actions et de gagner en efficacité sans pour autant

<sup>1</sup> Les mises à disposition pour les communes de Comps et Aramon ne sont pas intégrées car elles ne représentent que quelques jours par an.

bouleverser le fonctionnement du syndicat. Il a été ajusté en milieu d'année 2021 notamment pour intégrer la modification du poste secrétariat en gestion des recettes / secrétariat.

Un apprenti a été accueilli dans le service « entretien des cours d'eau » jusqu'en septembre 2021. Il a ensuite été recruté sur un contrat court (6 mois) pour appuyer l'équipe sur les travaux post crue 2020.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est généralement divisée en trois grands postes de dépenses : les charges de personnel, les charges de structure et les dépenses liées aux opérations.

L'analyse des dépenses est en cours avec l'élaboration du compte administratif.

En ce qui concerne les dépenses associées aux opérations, l'année 2021 a été marquée par :

- ➔ la réalisation de **travaux courants importants**, fortement influencés par les interventions post crue 2020 et les travaux liés à la tempête de juin 2021,
- ➔ la surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques classés (suivi réglementaire) et la poursuite de nombreuses études liées aux ouvrages,
- ➔ L'engagement ou la poursuite d'**études** particulièrement **stratégiques** : études sur les **eaux souterraines**, étude des potentialités de stockages...

## SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, l'année a été essentiellement marquée par :

- ➔ la réalisation des travaux de franchissabilité du seuil de Remoulins,
- ➔ la réalisation de l'entretien suite aux travaux de restauration du Briançon à Théziers,
- ➔ la poursuite des projets de restauration de la zone humide des Paluns (poursuite des acquisitions foncières et préparation des phases travaux et convention d'occupation).

Nos équipes se sont par ailleurs **investies** dans les outils de programmation et de planification, particulièrement stratégiques pour notre territoire : **PAPI 3** (validé à l'unanimité par la Commission Mixte Inondation), **contrat de rivière**, **PGRE et SAGE**.

## ENDETTEMENT

L'année 2021 n'a pas donné lieu à une contractualisation d'emprunt.

L'endettement de l'EPTB Gardons est caractérisé par :

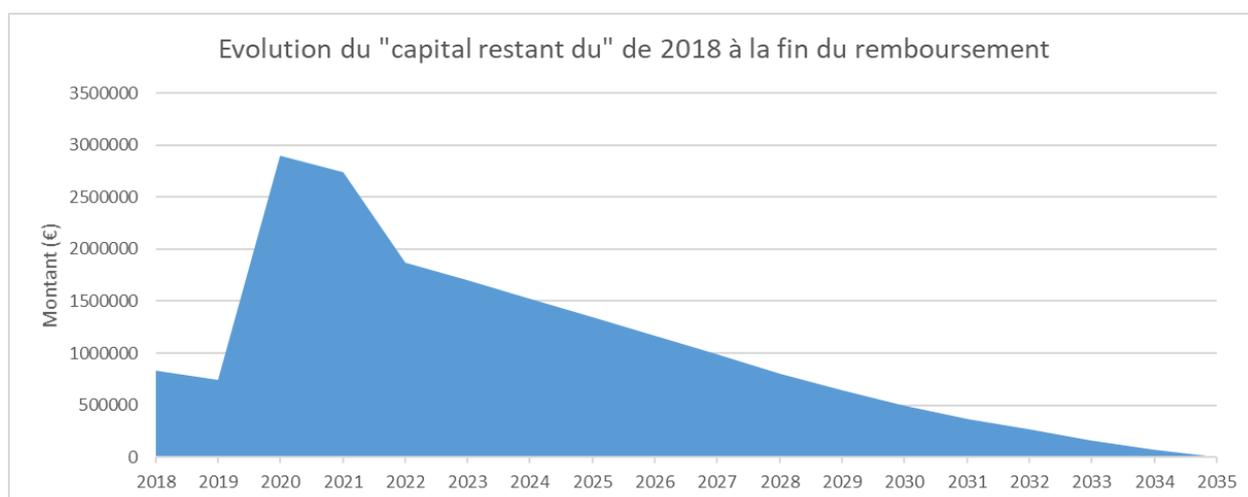
- ➔ Trois emprunts mobilisés pour l'acquisition des locaux du siège (2012 et 2013) :
  - 180 000 € sur 20 ans (Caisse d'épargne),
  - 350 000 € sur 15 ans (Crédit agricole),
  - 120 000 € sur 15 ans (Banque Chaix).

- ➔ Un **emprunt** de 300 000 € sur 15 ans (Crédit agricole) pour faire face à plusieurs projets d'investissement en 2015 (protection de berge au pied de la digue de Remoulins, travaux de restauration du Briançon à Domazan, travaux de continuité écologique en Gardonnenque – tranche 1),
- ➔ Les emprunts contractualisés en 2019 :
  - 230 000 € au Crédit agricole (taux de 1.82%) sur 15 ans pour l'acquisition du bâtiment de l'équipe verte,
  - 285 658 € à la Banque postale (taux de 0.81%) sur 15 ans pour les travaux sur la passe à poissons de Remoulins,
  - 761 798 € à la Banque postale (taux de 0.81%) sur 15 ans pour les travaux sur le Briançon à Théziers.
- ➔ L'avance de trésorerie avec l'Agence de l'eau pour les travaux de la passe à poissons de Remoulins (276 900 € sur 10 ans à taux 0%, avec un premier remboursement en 2021).

Un emprunt à court terme a été contractualisé en 2020 (700 000 € - 2 ans), il sera à rembourser en septembre 2022.

Une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € au taux de 1,25%, a été ouverte en septembre pour une durée d'un an.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le **capital restant dû s'élève à 2 569 684 €**. Les remboursements s'élèveront en 2022 à 35 044 € pour les intérêts et à 869 877 € pour le capital (remboursement de l'emprunt à court terme de 700 000 €).



## **Orientations budgétaires 2022**

### **OBJECTIFS**

L'objectif stratégique de l'année 2022 est la **mise en œuvre du scénario d'évolution de l'EPTB voté lors du comité syndical du 15 décembre 2021**. Il découle des débats menés entre 2019 dans le cadre de la nouvelle politique départementale qui prévoyait le retrait du Département du Gard de notre syndicat et la dissolution du SMD. Effectivement nous avons évalué **le déficit de recettes sur l'autofinancement en fonctionnement à 700 000 €** par an pour une cotisation globale de plus de 1 600 000 € soit plus de 40%.

Après un travail poussé sur les **projections budgétaires 2020-2029**, les possibilités d'économie et d'éventuelles nouvelles recettes, nous avons choisi en 2019 un **scénario d'évolution** qui visait au **maintien de la situation de 2019** (postes, mises à disposition, entretien des cours d'eau) dans le cadre d'une **stratégie d'attente**. Effectivement le déficit

de ressource en fonctionnement nécessitait une augmentation des cotisations qui était bloquée, dans un premier temps, par les effets du contrat financier sur Alès Agglomération, notre principal membre. Cette stratégie d'attente a été rendue possible par des excédents existants (gestion prudente de la mise en œuvre de la GEMAPI et lissage des cotisations sur 10 ans générant des excédents les premières années). Cette stratégie ne pouvait être que provisoire et visait uniquement à préserver l'outil EPTB dans une période difficile. L'année 2021 était la dernière année qui permettait de faire face aux déficits de recettes par les excédents, il s'agit donc aussi de l'année qui nécessitait la définition d'un nouveau projet d'évolution de l'EPTB.

Après la définition d'un cadre et d'une organisation pour ce travail, des scénarios d'évolution ont été présentés en septembre et octobre 2021. Les scénarios conduisant à moyen terme à la déstructuration du syndicat ont été très rapidement écartés. Les équilibres de cotisation entre collectivités ont constitué un point de débat important avec pour objectif de maintenir une solidarité de bassin versant, adaptée au contexte de chacun.

Le scénario retenu est le scénario Vb, présenté en détail dans le point n°8. Ce scénario vise à faire face aux baisses de recettes (dissolution du SMD, retrait du département du Gard) et à répondre aux enjeux de notre territoire. Effectivement les exigences réglementaires liées aux ouvrages hydrauliques ou à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau comme les besoins de connaissances sur la gestion quantitative dans une perspective de changement climatique, nous imposent de porter un nombre important d'actions supplémentaires et de nous structurer en conséquence. Nous avons également fait le choix, par le scénario retenu, de développer nos **actions de communication** dans le cadre d'une stratégie de communication à définir ensemble, avec l'appui d'un prestataire, et d'augmenter nos **interventions sur l'entretien des cours d'eau**.

Ce scénario a été retenu avec le souhait d'une période transitoire et en insistant sur la réversibilité des actions en fonctionnement.

Ce scénario va constituer le cadre de l'élaboration du budget 2022.

## PERSONNEL

En 2022, il est prévu une évolution provisoire de l'équipe pour porter les projets associés au scénario d'évolution retenu :

- ➔ Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission gestion quantitative (contrat de projet – 3 ans) visant à appuyer le portage des nombreux projets en lien avec la gestion quantitative jusqu'en 2025,
- ➔ Recrutement d'un chargé(e) de mission communication/ sensibilisation (contrat de projet – 2 ans) pour développer la communication du syndicat,
- ➔ Création d'un poste de technicien de rivière supplémentaire (contrat de projet – 2 ans) à pourvoir par l'agent déjà en poste sur le CDD de 6 mois (faisant suite à une période d'apprentissage).

Il est prévu également le développement d'une politique plus marquée de formation des jeunes en accueillant plus d'étudiants :

- ➔ Deux stagiaires de 6 mois et un stagiaire de 3 mois,
- ➔ Deux apprentis,
- ➔ Trois services civiques,
- ➔ Co portage d'une thèse.

Ces actions seront budgétées pour 2022, au moins partiellement, car certaines (thèse, service civique) ne pourront être mises en œuvre très rapidement car elles nécessitent un travail préalable, notamment avec les personnes en cours de recrutement, ainsi qu'un temps non négligeable de l'équipe en place, déjà largement sollicitée.

Ces différentes évolutions sont détaillées dans le point n°8.

Il est par ailleurs prévu la réalisation des travaux sur le bâtiment de l'équipe verte pour la transformation de l'ancienne partie occupée par l'équipe verte en bureaux avec l'objectif d'un transfert sur site en cours d'année 2022 des postes liés à l'entretien des cours d'eau. Le projet de travaux, prévu en 2020/ 2021, a été repoussé en 2022. Un architecte a été recruté et les plans sont en cours de validation.

## EVOLUTION DU SYNDICAT

L'année 2022 devrait être marquée par une stabilité du périmètre et des membres de notre ETPB.

L'EPTB Gardons est donc composé en 2022 de 8 EPCI à fiscalité propre : Alès Agglomération, Nîmes Métropole, Communautés de communes « Pays d'Uzès », « Pont du Gard », « Cévennes au Mont Lozère », « Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires », « Piémont Cévenol » et « Pays de Sommières ».

Il sera prévu, comme en 2020, une convention de travaux avec la CC Beaucaire Terre d'Argence pour l'entretien du Briançon aval sur Vallabrègues (pris en charge par l'EPTB avec participation financière de la communauté de communes).

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement sera marquée par une augmentation significative que ce soit au niveau des charges de personnel (recrutement, politique jeune...), plus modérément des charges de structure (frais de réception pour les inaugurations, formation, sensibilisation... associés à une meilleure communication) et aux opérations (entretien des cours d'eau notamment).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

L'organisation du syndicat repose sur deux modes de cotisation :

- ➔ Une **cotisation solidaire** pour toutes les actions, excepté celles rattachées aux ouvrages hydrauliques et aux travaux hydrauliques,
- ➔ Une **cotisation non solidaire** c'est-à-dire rattachée à chaque EPCI-FP concerné pour :
  - Les **ouvrages hydrauliques** : cela concerne Alès Agglomération, Pont du Gard et, dans une moindre mesure, Nîmes métropole,
  - Les **travaux hydrauliques** : essentiellement Alès Agglomération,

Les dépenses d'investissement en 2022 seront en diminution après deux années de phase travaux pour des **projets d'investissement structurants** (restauration physique sur Théziers, franchissabilité du seuil de Remoulins). La restauration des zones humides des Paluns se poursuivra (acquisitions foncières notamment) et des dépenses seront planifiées pour les postes (véhicules, informatique, mobilier, travaux sur le bâtiment de Vézénobres...). Ces dépenses sont mutualisées.

La **régularisation des ouvrages hydrauliques** relève pour le moment essentiellement du fonctionnement (mutualisation). Les travaux d'investissement qui seront éventuellement à réaliser ne seront pas mutualisés et

concerneront Alès Agglomération (protection de berge au pied de la digue d'Alès, travaux sur la digue de La Grand Combe, travaux sur le fontis sur la digue d'Anduze, ...) et la CC Pont du Gard (canal de Beaucaire pour la digue de Comps, gestion des digues du Briançon aval...).

L'année 2022 est donc une année de transition avec la préparation de projets de travaux à mettre en œuvre dans les années à venir, notamment sur les digues.

## EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

Il n'est pas prévu de nouveaux emprunts pour l'année 2022.

## EQUILIBRE GLOBAL

Ces éléments nous conduiront à **un besoin en autofinancement en forte augmentation, qui a été associé au scénario retenu par le comité syndical et qui a vocation à être stable jusqu'en 2030.**

L'objectif de cotisation totale (GEMAPI et hors GEMAPI) pour l'élaboration du budget serait donc le suivant :

Cotisations	Alès Agglomération	Nîmes Métropole	Pays d'Uzès	Pont du Gard	Cévennes Mont Lozère	Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires	Piémont Cévenol	Pays de Sommières
Montant de la cotisation de référence en €/hab	16,49	13,51	6,04	18,23	10,00	10,00	13,51	13,51
Montant de la cotisation de référence (€)	1 936 664	314 537	162 646 <sup>(1)</sup>	426 938 <sup>(1)</sup>	41 325	25 370	42 595	9 901
Débits / Crédits (€) en cours <sup>(1)</sup>	26 087	84 142	126 144	77 101	14 108	12 194	31 025	1 387

(1) Par rapport aux montants présentés dans le scénario Vb, la commune d'Argilliers a été retirée de la CC Pont du Gard et ajoutée à la CC Pays d'Uzès (transfert de la commune dans la CC Pays d'Uzès)

(2) Toutes les collectivités sont créditrices (part qui leurs revient sur les excédents), car elles ont toutes surcotisées, à des degrés divers

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Au regard de ces différents éléments, il est proposé d'élaborer un budget selon les objectifs détaillés ci-avant et de **fixer comme objectif les cotisations du scénario Vb d'évolution de l'EPTB que nous avons validé lors de notre séance du 15 décembre 2021.**

**Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir débattre de ces orientations budgétaires.**

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

➔ **PRENDS ACTE** de la présentation des orientations budgétaires de 2022.

**Point 11 – AUTORISATION AU PRESIDENT D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**Délibération n° 2022/11**

Le Président propose d'anticiper les engagements de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

Afin de limiter les conséquences sur le fonctionnement courant du syndicat, et conformément à l'article **L1612-1 du CGCT**, le Président peut être autorisé par le Comité Syndical à engager les dépenses en année N+1 sur la base du ¼ des crédits ouverts en année N.

Les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Quant aux dépenses de fonctionnement, celles-ci peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite des montants inscrits au Budget primitif N-1.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits (voir en annexe).

Cette autorisation pourra faire l'objet d'une délégation par le Président à la 1<sup>ère</sup> vice-présidente afin de faciliter la gestion courante des dossiers

**Après en avoir délibéré,  
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- ➔ DIT que cette autorisation pourra faire l'objet d'une délégation par le Président à la 1<sup>ère</sup> vice-présidente afin de faciliter la gestion courante des dossiers

1 annexe

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 15h23

Liste des annexes :

- Délibération 2022/01 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/03 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/05 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/06 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/07 – 1 ANNEXE
- Délibération 2022/11 – 1 ANNEXE



ANNEXE A LA DELIBERATION ..... 2022/01

**Etat des marchés et commandes engagés dans le cadre de la délégation au Président  
du 20/11/2021 au 12/01/2022**

Tiers	Objet	Montants TTC	Date
SAS ADN ENVIRONNEMENT	DEMONTAGE PEUPLIER DESTABILISE - SERVIERS LA BAUME	1 920,00 €	24/11/2021
FONCIER CONSEIL AMENAGEMENT	M. ord. 18.006 MISSION ANALYSE FONCIER ET ASSISTANCE TRANSACTION IMMOBILIERE ZH PALUNS ARAMON	10 958,40 €	15/05/2018
SARL FEU VERT ALES	BATTERIE FEU VERT KANGOO CX457CQ	99,90 €	07/12/2021
SA ORANGE BUSINESS SERVICES	RENOUVELLEMENT FLOTTE TELEPHONE + ACCESSOIRES	3 078,08 €	08/12/2021
BECS	MAPA n° 2021/0114 148ANDR - CSPS - TRAVAUX DE REPRISE FONTIS CRETE DIGUE ANDUZE	993,60 €	09/12/2021
CFC FORMATIONS	CFC FORMATION SOUS TRAITANCE - CO TRAITANCE - FORME DE GROUPEMENTS	480,00 €	18/11/2021
PHILIP FRERES SAS	M. ord. 21.019 151PCAN - TRAVAUX DE RESTAURATION FORESTIERE POST-CRUE 09/2020 - GARDON ANDUZE AVAL	88 916,40 €	24/11/2021
SETEC HYDRATEC	M. ord. 21.027 151PCAN - ETUDE MORPHOLOGIQUE ET HYDRAULIQUE SECTEUR MADELEINE GARDON ANDUZE	35 928,00 €	03/01/2022
ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON	MBC 21.010 - BC 21.010/009 BC09 - 152RFT8 - COMMUNE DE ST SIFFRET - MERLANCON PONTETS	2 046,00 €	04/01/2022
ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON	MBC 21.010 - BC 21.010/010 BC10 - APPUI Equipe Verte - COMMUNE BELVEZET - LES SEYNES	2 160,00 €	04/01/2022
BECS	MAPA n° 2022/0001 151PCAN - CSPS - TRAVAUX RESTAURATION FORESTIERE POST CRUE 09/2020 - ANDUZE AVAL	1 353,60 €	04/01/2022
ALSACE PROTECTION	COVID-MASQUES FFP2 - 100BLC + 100NR	240,01 €	05/01/2022
ACBC21010 GPT DIAZ EBE MARRON	MBC 21.010 - BC 21.010/011 BC11 - APPUI EV - COMMUNE LA GRAND COMBE GARDON ALES	342,00 €	05/01/2022
SAS LYRECO FRANCE	DIVERSES FOURNITURES ADMINISTRATIVES	170,58 €	11/01/2022
SAS DACD	COMMANDE DE DESINFECTANT EN BIDON DE 1 L (12L)	117,26 €	12/01/2022
	<b>TOTAL</b>	<b>148 803,83 €</b>	

**Détail du projet R.F. Tranche 9**

Code	SBV	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Commune(s)	EPCI principal	Lineaire (m)	Coût estimatif (€HT)
alz_alz_04	Alzon-Seynes	Alzon	Radier de "La Banque"	Pont de la RD125	Vallabrix - Saint Quentin la Poterie	Pays d'Uzès	2 201	4 000,00
alz_alz_05	Alzon-Seynes	Alzon	Pont de la RD125	Confluence avec le Merlançon	Saint Quentin la Poterie - Saint Siffret	Pays d'Uzès	1 797	5 000,00
alz_alz_10	Alzon-Seynes	Alzon	Confluence avec les Seynes	Passage à gué de la Condamine	Uzès - Saint Maximin	Pays d'Uzès	2 023	5 500,00
bra_alz_01	Alzon-Seynes	Alzon bras RG Moulin neuf	Terres planes	Confluence avec le Merlançon	Saint Quentin la Poterie - Saint Siffret	Pays d'Uzès	868	2 000,00
bra_alz_02_af01	Alzon-Seynes	Affluent de l'Alzon	#N/A	#N/A	Saint Quentin la Poterie - Saint Siffret	Pays d'Uzès	1 600	4 000,00
ave_ave_03	Avène	Avène	650 mètres en amont de la RD 904	Lieu dit Meneyrolle	Rousson	Alès Agglo.	3 039	7 597,50
ave_ave_04	Avène	Avène	Lieu dit Meneyrolle	Amont lieu dit Puech Long	Rousson	Alès Agglo.	1 362	6 000,00
aga_bou_02	Bourdic	Agaux (Rau des)	Lieu dit "La Privadière"	Confluence avec le Devois	Garrigues Sainte Eulalie	Pays d'Uzès	1 636	4 000,00
bou_bou_08	Bourdic	Bourdic	Aval du village	Confluence avec le Riançon	Bourdic	Pays d'Uzès	985	3 000,00
bou_bou_09	Bourdic	Bourdic	Confluence avec le Riançon	amont lieu dit "Moulin neuf"	Bourdic	Pays d'Uzès	1 608	4 000,00
bou_bou_10	Bourdic	Bourdic	amont lieu dit "Moulin neuf"	Pont de la RD22	Saint Anastasie, Dions	Pays d'Uzès	4 528	15 000,00
fri_bou_03	Bourdic	Friquet (Rau du)	Amont RD136	Confluence avec le Bourdic	Sainte Anastasie	Nîmes Métro.	1 600	4 000,00
ria_bou_01	Bourdic	Riançon	Amont	Cave coopérative	Arpaillargues et Aureilhac - Aubussargues - Bourdic	Pays d'Uzès	3 411	7 000,00
ria_bou_03	Bourdic	Riançon	Aval village	Confluence avec le Bourdic	Bourdic	Pays d'Uzès	860	2 200,00
rie_bou_02	Bourdic	Rieu	Pont de la D982	Pont communal au lieu dit "La Gare"	Saint Chaptès	Pays d'Uzès	1 296	3 200,00
jon_dro_01	Droude	Jonquière (Rau de)	Source	Confluence avec la Droude	Monteils - Deaux	Alès Agglo.	3 868	9 000,00
rim_dro_01	Droude	Rieu de Monteils	Source	Confluence avec Rau de Jonquière	Monteils	Alès Agglo.	2 182	4 500,00
and_gal_01	Gardon d'Alès	Andorge	Amont (La Bégude basse)	confluence avec le Gardon d'Alès	Saint Julien des Points - Sainte Cécile d'Andorge	Alès Agglo.	4 071	8 000,00
brg_gal_01	Gardon d'Alès	Bruèges (Rau du)	Amont	Amont des abattoires	Saint Privat des Vieux - Alès	Alès Agglo.	1 321	1 500,00
brg_gal_01_af01	Gardon d'Alès	Affluent du Ruisseau du Bruèges	Sources	Confluence	Saint Privat des Vieux - Alès	Alès Agglo.	137	500,00
brg_gal_01_af02	Gardon d'Alès	Affluent du Ruisseau du Bruèges	Sources	Confluence	Saint Privat des Vieux - Alès	Alès Agglo.	373	1 000,00
brg_gal_01_af03	Gardon d'Alès	Affluent du Ruisseau du Bruèges	Sources	Confluence	Saint Privat des Vieux - Alès	Alès Agglo.	393	1 000,00
brg_gal_02_af01	Gardon d'Alès	Affluent du Ruisseau du Bruèges	Sources	Confluence	Saint Privat des Vieux - Alès	Alès Agglo.	665	1 000,00
cob_gal_01	Gardon d'Alès	Combe (Rau de la)	500 mètres en amont de la confluence	confluence avec le Ruisseau de Conchès	Saint Frezal de Ventalon	Cév. Mont Lozère	520	1 200,00
con_gal_01	Gardon d'Alès	Conchès (Rau de)	Lieu dit les Abrits	amont Cessenade	Saint Frezal de Ventalon	Cév. Mont Lozère	1 691	4 000,00
con_gal_02	Gardon d'Alès	Conchès (Rau de)	amont Cessenade	confluence avec le Ruisseau du Gardon	Saint Privat de Vallongue - Saint Frezal de Ventalon	Cév. Mont Lozère	855	2 000,00
dab_gal_01	Gardon d'Alès	Dabias (Rau du)	Amont	confluence avec le Lyonnais	Saint Jean du Pin	Cév. Mont Lozère	1 690	2 500,00
dou_gal_03	Gardon d'Alès	Dourdon	Amont lieu dit champboredon	Lieu dit "le Tour"	Le Collet de Dèze	Cév. Mont Lozère	1 899	5 000,00
gal_gal_03	Gardon d'Alès	Gardon d'Alès	Lieu dit "Faysses"	Lieu dit "Vignals"	Saint Privat de Vallongue - Saint Hilaire de Lavit	Cév. Mont Lozère	4 923	5 000,00
gal_gal_04	Gardon d'Alès	Gardon d'Alès	Lieu dit "Vignals"	Confluence avec Rau de Rioumalèdes	Saint Privat de Vallongue - Saint Hilaire de Lavit - Saint Michel de Dèze	Cév. Mont Lozère	3 359	5 000,00
gal_gal_08	Gardon d'Alès	Gardon d'Alès	Confluence avec Rau du lauzas	Confluence avec l'Andorge	Le Collet de Dèze - Saint Julien des Points - Branoux les Taillades	Alès Agglo.	4 553	8 000,00
gal_gal_09	Gardon d'Alès	Gardon d'Alès	Confluence avec l'Andorge	Barrage des Cambous	Sainte Cécile d'Andorge - Branoux les Taillades	Alès Agglo.	3 219	5 000,00
gar_gal_03	Gardon d'Alès	Gardon (Rau du)	Confluence avec Rau de Conchès	confluence avec le Gardon d'Alès	Saint Privat de Vallongue	Cév. Mont Lozère	1 462	2 500,00
mat_gal_01	Gardon d'Alès	Martinet (Valat du)	confluence avec valat de la Bressonnière	Confluence avec le Gardon d'Alès	Saint Privat de Vallongue	Cév. Mont Lozère	1 474	3 000,00
mav_gal_01	Gardon d'Alès	Marvaillac (Rau du)	550 mètres en amont de la confluence avec valat du Martinet	Confluence avec Valat du Martinet	Saint Privat de Vallongue	Cév. Mont Lozère	558	1 500,00
pon_gal_01	Gardon d'Alès	Pontet (Rau du)	lieu dit Meillanc	confluence avec le ruisseau de Rioumalèdes	Saint Michel de Dèze	Cév. Mont Lozère	1 810	5 000,00
pon_gal_01_af01	Gardon d'Alès	Affluent du Ruisseau du Pontet	Sources	Confluence	Saint Michel de Dèze	Cév. Mont Lozère	1 485	8 000,00
ric_gal_01	Gardon d'Alès	Richaldon (Rau de)	hameau de Richaldon	confluence avec le Gardon d'Alès	Le Collet de Dèze	Cév. Mont Lozère	1 184	1 500,00

Code	SBV	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Commune(s)	EPCI principal	Lineaire (m)	Coût estimatif (€HT)
rio_gal_01	Gardon d'Alès	Rioumalèdes (Rau de)	amont du lieu dit le Tramberlet	Confluence avec le Gardon d'Alès	Saint Michel de Dèze	Cév. Mont Lozère	1 142	3 000,00
amo_gan_02	Gardon d'Anduze	Amous	confluence avec le Reigous	confluence avec Rau de la Bastide	Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Alès Agglo.	2 062	5 000,00
amo_gan_03	Gardon d'Anduze	Amous	confluence avec Rau de la Bastide	Pont de la D129	Généralgues	Alès Agglo.	2 470	6 500,00
amo_gan_04	Gardon d'Anduze	Amous	Pont de la D129	confluence avec Gardon d'Anduze	Généralgues	Alès Agglo.	843	2 000,00
gri_gan_01	Gardon d'Anduze	Grimoux (Rau de)	Source	Béthanie	Bagard	Alès Agglo.	2 311	5 500,00
gri_gan_05	Gardon d'Anduze	Grimoux (Rau de)	aval du château de Lascours	Confluence avec le Liqueyrol	Ribaute les Tavernes	Alès Agglo.	980	2 500,00
grx_gan_03	Gardon d'Anduze	Granaux (Rau des)	Aval Pont OGn14	Aval du pont de la D106	Boisset et Gaujac	Alès Agglo.	491	1 200,00
grx_gan_04	Gardon d'Anduze	Granaux (Rau des)	Aval du pont de la D106	aval du seuil OGn3	Boisset et Gaujac	Alès Agglo.	363	1 400,00
grx_gan_05	Gardon d'Anduze	Granaux (Rau des)	aval du seuil OGn3	Pont de Gaujac	Boisset et Gaujac	Alès Agglo.	597	1 500,00
grx_gan_06	Gardon d'Anduze	Granaux (Rau des)	Pont de Gaujac	Confluence Gardon d'Anduze	Boisset et Gaujac	Alès Agglo.	459	1 000,00
maj_gan_01	Gardon d'Anduze	Puech Majou (Rau du)	Source	Confluence avec le Grimoux	Bagard	Alès Agglo.	1 536	3 000,00
pal_gan_03	Gardon d'Anduze	Pallièrre (Rau de)	Amont du seuil OO19	Confluence Gardon d'Anduze	Anduze	Alès Agglo.	1 234	2 000,00
pue_gan_03	Gardon d'Anduze	Puech Lagarde (Rau de)	Passage à gué du Trial	Confluence Gardon d'Anduze	Tornac	Alès Agglo.	936	2 000,00
ran_gan_02	Gardon d'Anduze	Ranc (Rau du)	Le Ranc	Confluence avec l'Amous	Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Alès Agglo.	393	1 200,00
vey_gan_01	Gardon d'Anduze	Veyrac (Rau du)	Mas perdu	Pont de la D907	Anduze	Alès Agglo.	1 396	3 000,00
roq_gam_01	Gardon de Mialet	Rau de Roquefeuil	Source	Confluence avec le Gardon de Mialet	Mialet	Alès Agglo.	2 108	3 500,00
cou_gaj_01	Gardon de Saint Jean	Couronne (valat de la)	500 mètres en amont de la confluence	confluence avec valat de Roumégous	Saint André de Valborgne	Causses Aigoual Cev. TS	592	2 755,00
cou_gaj_01_af01	Gardon de Saint Jean	Affluent du Valat de la Couronne	Sources	Confluence	Saint André de Valborgne	Causses Aigoual Cev. TS	2 270	3 470,00
lie_gaj_01	Gardon de Saint Jean	Lieure (valat de la)	source	confluence avec valat de Roumégous	Saint André de Valborgne	Causses Aigoual Cev. TS	1 215	6 810,00
obs_gaj_01	Gardon de Saint Jean	Rieu Obscur (valat du)	Lieu dit "Les Loubatières"	Confluence avec le Gardon Saint Jean	Saumane - L'Estréchure	Causses Aigoual Cev. TS	1 278	5 000,00
rou_gaj_01	Gardon de Saint Jean	Roumégous (valat de)	source	confluence avec valat de Lieuré	Saint André de Valborgne	Causses Aigoual Cev. TS	1 257	4 075,00
gsc_gsc_03	Gardon de Sainte Croix	Gardon de Sainte Croix	Confluence avec Rau de la Devèze Trabassac	Confluence Valat de Boujal	Sainte Croix Vallée Française - Moissac Vallée Française	Cév. Mont Lozère	4 653	5 000,00
gsc_gsc_06	Gardon de Sainte Croix	Gardon de Sainte Croix	Confluence avec le Rau de Salt	Confluence avec Gardon de St Martin	Saint Etienne Vallée Française	Cév. Mont Lozère	3 581	4 500,00
mon_gsc_01	Gardon de Sainte Croix	Monteils (ravin des)	source	Confluence avec le Gardon de Sainte Croix	Le Pompidou	Cév. Mont Lozère	1 318	3 295,00
cha_gar_01	Gardonnenque	Champs (Rau des)	Source	Confluence avec valat des Combes	Saint Dézéry	Pays d'Uzès	228	500,00

**Tableau 1 : Liste des tronçons constitutifs de cette tranche de travaux**

EPCI	Linéaire (m)	Montant estimatif (€HT)
Alès Agglo.	43 362	94 398
Causses Aigoual Cev. TS	6 612	22 110
Cév. Mont Lozère	33 604	61 995
Nîmes Métro.	1 600	4 000
Pays d'Uzès	23 041	59 400
<b>TOTAL</b>	<b>108 219</b>	<b>241 903</b>

**Tableau 2 : Répartition par EPCI des linéaires et des montants de cette tranche de travaux :**

Linéaire des sites-tronçons prévus : 108,219 km. Montant total : 241 903 €HT (soit 290 283,00 €TTC)

## *Fiche de poste*

# CHARGE DE MISSION GESTION QUANTITATIVE

### Identification du poste

**Intitulé du poste** : chargé de mission gestion quantitative

**Nature du poste** : Non permanent (2022-2025)

**Catégorie** : A (ou B)

**Cadre d'emploi** : Ingénieur territorial (ou technicien principal)

**Supérieur hiérarchique (N+1)** : Directeur

**Temps de travail** : 35 h

**Lieu de travail** : siège de l'EPTB – Nîmes (6 avenue du Général Leclerc)

### Identité de l'agent

#### Recrutement en cours

**Date de naissance** :

**Date prise de poste EPTB Gardons** :

**Date d'entrée en collectivité** :

**Année de prise du poste actuel** :

### Présentation du service

Ce poste s'intègre dans le service « Ressource en eau et gouvernance », dont la gestion est assurée par le directeur.

Le service « Ressource en eau et gouvernance » est actuellement composé de 4 postes, le poste chargé de mission « Animation PGRE », le poste de chargé de mission « Qualité des eaux », le poste de chargé de mission « Animatrice SAGE et contrat de rivière » et le poste de « Chargé de mission Gouvernance et Direction ». Le service sera enrichi de deux postes supplémentaires : le présent poste et le poste « Sensibilisation sur la ressource en eau et la gestion des cours d'eau ».

## Missions et activités

- ➔ Prendre en charge les actions d'amélioration de la connaissance sur la ressource et les prélèvements :
  - Amélioration des connaissances sur les débits d'étiage : co-portage du réseau de suivi hydrométrique (relevés, courbes de tarage, gestion des équipements...), campagnes de mesures de débits d'étiage, caractérisation des débits hivernaux des affluents...
  - Amélioration des connaissances sur les niveaux piézométriques : co-portage du réseau de suivi piézométrique, campagnes de mesures de niveaux piézométriques, création de nouveaux ouvrages de suivi,
  - Amélioration des connaissances sur les prélèvements : recensement des ouvrages patrimoniaux de stockage existants en Cévennes, appui aux gestionnaires (béals, prélèvements directs...), amélioration de la connaissance générale sur les prélèvements....
  - Assurer une bancarisation des données et une cartographie SIG de la connaissance acquise.
- ➔ Participation à la mise en œuvre de la politique de gestion quantitative par le biais du PGRE (portage de projets) :
  - Conduire l'ensemble des missions nécessaires à la réalisation d'études et de suivi en lien avec le PGRE (études, projets, appui technique...),
  - Rédiger les cahiers des charges techniques et administratifs des prestataires et assurer la passation des marchés (analyse des offres, rapport de présentation à la CAO ou à la commission des marchés...) en lien avec le service administration et finances,
  - Préparer les éléments pour les décisions de l'assemblée et les demandes de financement,
  - Organiser et gérer la réalisation des projets,
  - Suivre les études et démarches en niveau maîtrise d'ouvrage (contrôle des prestataires, comité de pilotage, concertation, ...),
  - Contribuer à la gestion financière (validation des factures, tableaux de suivi...) et administrative du dossier (sous-traitants, avenant...),
  - Réaliser les documents de communication en lien avec le chargé de mission « Sensibilisation sur la ressource en eau et communication ».
- ➔ Participation à l'animation générale du bassin versant, en lien avec la gestion quantitative et la gestion de cours d'eau le cas échéant :
  - Assurer des expertises techniques suite à des sollicitations locales (élus, riverains,...),
  - Appuyer ponctuellement les actions d'entretien des cours d'eau (crues, surcharge ponctuelle...)
  - Participer à la veille et au suivi régulier des cours d'eau du bassin versant.

- ➔ Contribution aux tâches de gestion courante du syndicat en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

## Objectifs 2022

Pour l'année 2022 les objectifs fixés et les livrables attendus sont les suivants :

Objectifs	Livrables
<b>Amélioration de la connaissance des débits d'étiage</b>	
Suivi des <b>stations hydrométriques</b> , réalisation de courbes de tarage, <b>campagnes de mesures</b> de débits hors stations	Rapport à la CLE, comptes rendus de jaugeages (fiche terrain et courbe de tarage)
<b>Amélioration de la connaissance sur les eaux souterraines</b>	
<b>Suivi des piézomètres</b> existants et <b>création de nouveaux piézomètres</b> sur l'Hettangien et l'Urgonien	Rapports à la CLE et log géol et/ou fiches d'installation des nouveaux équipements
<b>Amélioration de la connaissance sur les prélèvements</b>	
Mise en œuvre des plans locaux de gestion (accompagnement des gestionnaires)	Fiches et/ou comptes rendus d'intervention
Recensement des ouvrages de stockage patrimoniaux en Cévennes	SIG et/ou rapport spécifique
<b>Participation à la mise en œuvre de la politique de gestion quantitative par le biais du PGRE (portage de projets)</b>	
Projet à définir (non prioritaire pour 2022)	/
<b>Participation à l'animation générale du bassin versant, en lien avec la gestion quantitative et la gestion de cours d'eau le cas échéant</b>	
Rencontre d'usagers, de riverains, d'élus...en fonction des sollicitations	Comptes rendus de visite
<b>Contribution aux tâches de gestion courante du syndicat en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.</b>	
A définir en réunion d'équipe	A définir

## Relations fonctionnelles

Ce poste n'intègre pas d'encadrement mais implique un travail en collaboration avec d'autres agents (autres services). Une collaboration étroite est indispensable avec le chargé de mission Animation du PGRE.

Le poste est directement en lien avec les organismes extérieurs et avec les élus locaux.

## Compétences requises

Savoir-faire / savoir être	Indispensables	Fortement souhaités	Souhaitables
<b>Connaissances techniques et aptitudes</b>	Gestion de la ressource en eau Outils informatiques (traitement de texte, tableur, internet) Aptitudes rédactionnelles	SIG (Qgis), milieux aquatiques	Métérologie
<b>Connaissances administratives et réglementaires</b>	Code de l'environnement (loi sur l'eau)	Fonctionnement des collectivités	/
<b>Aptitudes relationnelles</b>	Travail en équipe et partenarial (multi-acteurs, culture de la concertation, sensibilisation), autonomie, rigueur, capacité d'écoute	Polyvalence, capacité d'adaptation	Intérêt pour l'environnement et le service public

## Profil de recrutement

### Niveau

- bac+3 à +5 dans le domaine de la gestion de la ressource en eau ou des cours d'eau

### Expérience

- expérience souhaitée dans le domaine de la gestion de l'eau, si possible en lien avec la ressource en eau (débutant accepté).

### Statut

- chargé de mission contractuel (Contrat de projet - 3 ans)

### Rémunération

A définir en fonction de l'expérience – collectivité adhérente au CNAS (œuvres sociales) – participation employeur à la complémentaire indemnités journalières.

### Divers

Permis B obligatoire

Poste localisé dans les locaux de l'EPTB Gardons à Nîmes (derrière la gare)

Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022.



## *Fiche de poste*

# CHARGE DE MISSION SENSIBILISATION SUR LA RESSOURCE EN EAU ET COMMUNICATION

### Identification du poste

**Intitulé du poste** : chargé de mission sensibilisation sur la ressource en eau et communication

**Nature du poste** : Non permanent (2022-2024)

**Catégorie** : A

**Cadre d'emploi** : ingénieur territorial

**Supérieur hiérarchique (N+1)** : Directeur

**Temps de travail** : 35 h

**Lieu de travail** : siège de l'EPTB – Nîmes (6 avenue du Général Leclerc)

### Identité de l'agent

#### Recrutement en cours

**Date de naissance** :

**Date prise de poste EPTB Gardons** :

**Date d'entrée en collectivité** :

**Année de prise du poste actuel** :

### Présentation du service

Ce poste s'intègre dans le service « Ressource en eau et gouvernance », dont la gestion est assurée par le directeur.

Le service « Ressource en eau et gouvernance » est actuellement composé de 4 postes, le poste chargé de mission « Animation PGRE », le poste de chargé de mission « Qualité des eaux », le poste de chargé de mission « Animatrice

SAGE et contrat de rivière » et le poste de « Chargé de mission Gouvernance et Direction ». Le service sera enrichi de deux postes supplémentaires : le présent poste et le poste « Gestion quantitative ».

## Missions et activités

- ➔ Prendre en charge les actions de communication en lien avec la stratégie actée par les élus (la stratégie est en cours d'élaboration, les actions seront donc à confirmer) :
  - Organiser la **valorisation des actions du syndicat** (équipe verte, actions externalisées, projets, études...) dans les médias locaux (actualité sur le site internet, mails aux élus, contact des élus référents et journalistes locaux...),
  - Compléter les **outils de communication** : newsletter, réseaux de diffusion d'information pour les élus, développement d'une activité sur les réseaux sociaux, matériel de communication à développer (photos, vidéos, ...), animation pédagogique à l'appui des démarches en cours (connaissances karsts, débits d'étiage, zones humides ...), livret de l'élus et du riverains (coordination)...
  - Développer des **évènementiels** : Forum de l'eau en Cévennes, participation à des actions locales (festival Emergence à Aramon), inauguration d'ouvrages suite à des travaux, conférences / débats, vie du syndicat...
- ➔ Organiser et mettre en place une **formation des élus et des membres de la CLE** sur les actions de gestion de l'eau, la ressource en eau et les milieux aquatiques :
  - Organiser des sessions de formations à destination des élus, des membres de la CLE, des services techniques des collectivités sur les grands enjeux de l'eau du bassin versant des Gardons,
  - Organiser des visites de sites et/ou de réalisation à l'appui d'une formation sur une thématique donnée.
- ➔ Développer une action de **sensibilisation grand public** en complément des actions déjà en place :
  - Réaliser un inventaire et un bilan des actions de sensibilisation du grand public en lien avec les compétences de l'EPTB sur le bassin versant des Gardons (Département du Gard, SHVC, SM des Gorges du Gardon...),
  - Développer des actions de sensibilisation du grand public sur la ressource en eau, les inondations et les milieux aquatiques en lien avec les actions du syndicat mais également avec les démarches en cours (Plans climat, actions de nos partenaires, ...). La mise en œuvre des actions sera externalisée,
  - Développer des réseaux d'observateurs participatifs sur différentes thématiques : débits d'étiage, débits hivernaux sur les affluents, espèces invasives végétales, milieux aquatiques...
- ➔ Participation à l'animation générale du bassin versant, en lien avec la sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques le cas échéant :
  - Assurer des expertises techniques suite à des sollicitations locales (élus, riverains, ...),
  - Appuyer ponctuellement des collègues sur des actions (crues, surcharge ponctuelle...)

- Participer à la veille et au suivi régulier des cours d'eau du bassin versant.
- ➔ Contribution aux tâches de gestion courante du syndicat en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

## Objectifs 2022

Pour l'année 2022 les objectifs fixés et les livrables attendus sont les suivants :

Objectifs	Livrables
<b>Les actions de communication en lien avec la stratégie actée par les élus</b>	
Valorisation des actions du syndicat (équipe verte, actions externalisées, projets, études...) dans les médias locaux (actualité sur le site internet, mails aux élus, contact des élus référents et journalistes locaux...),	Articles de presse, séquences Média
Compléter les outils de communication	Premier jet du livret de l' élu, trombinoscope CLE et EPTB (membres et services), plaquette EPTB réactualisée, maquettes d'outils de sensibilisation (en lien avec le chargé de mission animation PGRE)
Développer des événementiels : Forum de l'eau en Cévennes, participation à des actions locales (), inauguration d'ouvrages suite à des travaux, conférences / débats, vie du syndicat	Forum de l'eau en Cévennes, festival Emergence à Aramon, inauguration des travaux sur le Briançon et sur la passe à poissons de Remoulins
<b>Organiser et mettre en place une formation des élus et des membres de la CLE</b>	
Organiser des sessions de formations et visites de terrain à destination des élus, des membres de la CLE, des services techniques des collectivités sur les grands enjeux de l'eau du bassin versant des Gardons	Sessions de formation avec rapport spécifique (programme, contenu, participants...)
<b>Développer une action de sensibilisation grand public en complément des actions déjà en place</b>	
Réalisation un inventaire et un bilan des actions de sensibilisation du grand public en lien avec les compétences de l'EPTB sur le bassin versant des Gardons (Département du Gard, SHVC, SM des Gorges du Gardon...),	Inventaire et diagnostic des actions existantes
Développer des actions de sensibilisation du grand public sur la ressource en eau, les inondations et les milieux aquatiques en lien avec les actions du syndicat mais également avec les démarches en cours (Plans climat, actions de nos partenaires,...).	Projets de programme pour 2023

Participation à l'animation générale du bassin versant en lien avec la sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques le cas échéant	
Rencontre d'usagers, de riverains, d'élus...en fonction des sollicitations	Comptes rendus de visite
Contribution aux tâches de gestion courante du syndicat en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.	
A définir en réunion d'équipe	A définir

## Relations fonctionnelles

Ce poste n'intègre pas d'encadrement mais implique un travail en collaboration étroite avec les autres agents de l'EPTB.

Le poste est directement en lien avec les organismes extérieurs et avec les élus locaux.

## Compétences requises

Savoir-faire / savoir être	Indispensables	Fortement souhaités	Souhaitables
<b>Connaissances techniques et aptitudes</b>	Aptitudes rédactionnelles, maîtrise des outils de communication (réseaux sociaux...) Outils informatiques (traitement de texte, tableur, internet)	Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques, SIG (Qgis),	/
<b>Connaissances administratives et réglementaires</b>	/	Fonctionnement des collectivités	Marchés publics
<b>Aptitudes relationnelles</b>	Travail en équipe et partenarial (multi-acteurs, culture de la concertation, sensibilisation), autonomie, rigueur, capacité d'écoute	Polyvalence, capacité d'adaptation	Intérêt pour l'environnement et le service public

## Profil de recrutement

### Niveau

- bac+3 à +5 dans le domaine de la gestion de l'eau

### Expérience

- expérience souhaitée dans le domaine de la gestion de l'eau, si possible en lien avec la sensibilisation et les outils de communication (débutant accepté).

### Statut

- chargé de mission contractuel (Contrat de projet - 2 ans)

### Rémunération

A définir en fonction de l'expérience – collectivité adhérente au CNAS (œuvres sociales) – participation employeur à la complémentaire indemnités journalières. .

### Divers

Permis B obligatoire

Poste localisé dans les locaux de l'EPTB Gardons à Nîmes (derrière la gare)

Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022.



## *Fiche de poste*

# TECHNICIEN DE RIVIERE ANIMATION DE TERRITOIRE BAS GARDON ET UZEGE

### Identification du poste

**Intitulé du poste** : Technicien de rivière « Animation de territoire Bas Gardon et Uzège »

**Nature du poste** : Non permanent (2022-2024)

**Catégorie** : B

**Cadre d'emploi** : technicien territorial

**Supérieur hiérarchique (N+1)** : responsable du service « entretien des cours d'eau »

**Temps de travail** : 35 h

**Lieu de travail** : bâtiment de l'équipe verte – ZA du Mas David - 30 360 VEZENOBRES, dans l'attente de l'aménagement des locaux (en cours) le lieu de travail provisoire est le siège de l'EPTB - 6, avenue du Général Leclerc – 30 000 NIMES

### Identité de l'agent

#### Recrutement en cours

**Date de naissance** :

**Date prise de poste EPTB Gardons** :

**Date d'entrée en collectivité** :

**Année de prise du poste actuel** :

### Présentation du service

Ce poste s'intègre dans le service « Entretien des cours d'eau », dont la gestion est assurée directement par le chargé de mission « Qualité des eaux et responsable du service entretien des cours d'eau »

Le service « Entretien des cours d'eau » comprend 9 agents :

- ➔ 3 techniciens de rivière, le présent poste, le poste « Technicien de rivière animation de territoire Gardon d'Alès » et le poste « Technicien de rivière animation de territoire - Gardon d'Anduze et Gardonnenque »,
- ➔ 6 agents de l'équipe verte,
- ➔ le poste chargé de mission « Qualité des eaux et responsable du service entretien des cours d'eau ».

Deux postes sont non permanents (technicien de rivière animation de territoire Gardon d'Alès et technicien de rivière animation de territoire Uzège et bas Gardon).

## Missions et activités

- ➔ Participation à la mise en œuvre de la politique d'entretien des cours d'eau :
  - Assurer le pilotage administratif et financier (validation des factures, tableaux de suivi, sous-traitance, avenants...) d'opérations de travaux, en lien avec le service administration et finances.
  - Mettre en œuvre les travaux d'entretien des cours d'eau (gestion de la végétation, travaux divers sur cours d'eau) : terrain préalable et chiffrage, rédaction des pièces graphiques et techniques des marchés publics, participation à l'élaboration des pièces administratives des marchés publics, gestion des marchés et suivi de l'exécution des travaux, rédaction des rapports d'activité, ...
- ➔ Développement d'actions citoyennes en lien avec la gestion des cours d'eau :
  - favoriser l'organisation d'opérations citoyennes de nettoyage des cours d'eau (petits déchets) et de sensibilisation à la gestion des milieux aquatiques dans le cadre de partenariats avec des associations locales ou des collectivités, ...
  - évaluer la faisabilité de la mise en place d'une valorisation des broyats produits par les travaux d'entretien de l'EPTB (entreprises, équipes vertes) comme vecteur de sensibilisation locale sur les actions de l'EPTB et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- ➔ Participation à l'animation générale du bassin versant, essentiellement en lien avec l'entretien des cours d'eau :
  - assurer des expertises techniques suite à des sollicitations locales (élus, riverains,...),
  - participer à la veille et au suivi régulier des cours d'eau du bassin versant.
- ➔ Contribution aux tâches de gestion courante du syndicat en collaboration avec l'ensemble de l'équipe :
  - à définir

## Objectifs 2022

Pour l'année 2022 les objectifs fixés et les livrables attendus sont les suivants :

Objectifs	Livrables
<b>Restauration forestière Tranches 9 et 10</b>	
Participation aux phases de terrain préalable et au suivi des travaux	Comptes rendus de chantier
<b>Gestion des atterrissements 2022</b>	
Participation aux phases de terrain préalable et au suivi des travaux	Comptes rendus de chantier
<b>Travaux post crue sur les petits affluents</b>	
Finalisation des repérages, gestion du projet et suivi des travaux	Marchés publics, comptes rendus de chantier
<b>Participation à l'animation générale du bassin versant en lien principalement avec l'entretien des cours d'eau</b>	
Rencontre d'usagers, de riverains, d'élus... en fonction des sollicitations	Comptes rendus de visite
<b>Développement d'actions citoyennes en lien avec la gestion des cours d'eau</b>	
Favoriser l'organisation d'opérations citoyennes de nettoyage des cours d'eau (petits déchets) et de sensibilisation à la gestion des milieux aquatiques dans le cadre de partenariats avec des associations locales ou des collectivités,	Inventaire des dernières sollicitations et proposition d'un schéma d'organisation
Evaluer la faisabilité de la mise en place d'une valorisation des broyats produits par les travaux d'entretien de l'EPTB (entreprises, équipes vertes) comme vecteur de sensibilisation locale sur les actions de l'EPTB et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.	Evaluation du cout et des contraintes d'un projet de valorisation
<b>Contribution aux tâches de gestion courante du syndicat en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.</b>	
<b>A définir en réunion d'équipe</b>	<b>A définir</b>

## Relations fonctionnelles

Ce poste n'intègre pas d'encadrement mais implique un travail en collaboration étroite avec les autres agents de l'EPTB, notamment du service « entretien des cours d'eau ».

Le poste est directement en lien avec les organismes extérieurs et avec les élus locaux.

## Compétences requises

Savoir-faire / savoir être	Indispensables	Fortement souhaités	Souhaitables
<b>Connaissances techniques et aptitudes</b>	Maîtrise de la gestion de projet (programmation, organisation, conduite, suivi...) et du suivi de chantier, Très bonne maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, SIG (QGIS) et des applications techniques métier.	Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques	/
<b>Connaissances administratives et réglementaires</b>	Connaissance des marchés publics et de la réglementation sur l'eau	Fonctionnement des collectivités	/
<b>Aptitudes relationnelles</b>	Travail en équipe et partenarial (multi-acteurs, culture de la concertation, sensibilisation), autonomie, rigueur, capacité d'écoute	Polyvalence, capacité d'adaptation	Intérêt pour l'environnement et le service public

## Profil de recrutement

### Niveau

- bac+2 à +3 dans le domaine de la gestion de l'eau ou de la gestion forestière

### Expérience

- expérience souhaitée dans le domaine de la gestion de l'eau et/ou du portage de projet (débutant accepté).

### Statut

- technicien(ne) de rivière contractuel(le) (Contrat de projet - 2 ans)

### Rémunération

A définir en fonction de l'expérience – collectivité adhérente au CNAS (œuvres sociales) – participation employeur à la complémentaire indemnités journalières.

### Divers

Permis B obligatoire

Poste localisé en cours d'année 2022 dans le bâtiment de l'équipe verte – ZA du Mas David - 30 360 VEZENOBRES, dans l'attente de l'aménagement des locaux (en cours) le lieu de travail provisoire est le siège de l'EPTB - 6, avenue du Général Leclerc – 30 000 NIMES

Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.



ANNEXE A LA DELIBERATION n° 2022/11						
Sens	Sectio	Chapitre	Compte	Total_Prévu	ENGAGEMENT niveau 1/4 autorisé avant vote BP 2022	
D	I	020 - Dépe	020 - Dépenses imprévues ( investissement )	60 000,00 €	15 000,00 €	
D	I	20 - Immob	2031 - Frais d'études	483 462,00 €	120 865,50 €	
D	I	20 - Immob	205 - concessions et droits similaires	- €	- €	
D	I	21 - Immob	2111 - Terrains nus	785 400,00 €	196 350,00 €	
D	I	21 - Immob	2128 - Autres agencements et aménagements de terrain	27 840,00 €	6 960,00 €	
D	I	21 - Immob	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des constru	60 000,00 €	15 000,00 €	
D	I	21 - Immob	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	158 958,00 €	39 739,50 €	
D	I	22 - Immob	21788 - Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispos	96 000,00 €	24 000,00 €	
D	I	21 - Immob	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	24 000,00 €	6 000,00 €	
D	I	21 - Immob	2184 - Mobilier	12 000,00 €	3 000,00 €	
D	I	23 - Immob	238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corpore	1 000,00 €	250,00 €	
D	I	23 - Immob	2312 - Agencements et aménagements de terrains	416 104,00 €	104 026,00 €	
D	I	23 - Immob	2313 - Constructions	1 816 025,82 €	454 006,46 €	
D	I	23 - Immob	2314 - Constructions sur sol d'autrui	60 163,02 €	15 040,76 €	
D	I	23 - Immob	23149 - Tx de gestion du Briançon	531 721,36 €	132 930,34 €	